

Elections européennes du 9 juin 2024

Listes électorales

Les listes électorales provisoirement arrêtées le 15 avril 2024 sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal à Medernach, du **16 avril au 23 avril 2024** inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins, **jusqu'au 23 avril 2024** au plus tard, et séparément pour chaque électeur.

Tout citoyen est invité de produire, **jusqu'au 23 avril 2024** au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Aucune réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant la Cour administrative, si elle n'a été préalablement soumise au collège échevinal avec toutes les pièces justificatives.



Medernach, le 16 avril 2024

Le collège échevinal,
Bob Bintz, *bourgmestre*
Daniel Baltes et Jean-Pierre Schmit, *échevins*

AVIS AU PUBLIC



Administration communale
de la Vallée de l'Ernz
18, rue de Larochette
L-7661 Medernach



Tél. : 83 73 02-1
Fax : 87 96 65



secretariat@aerenzdall.lu
www.aerenzdall.lu